

AR Prefecture

006-210600110-20221110-00000_00011-DE
 Reçu le 18/11/2022



**CONVENTION PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA
 VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAULIEU
 SUR-MER RELATIVE A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA GESTION DES TITRES-
 RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER ET LES AGENTS DU
 C.C.A.S DE BEAULIEU-SUR-MER**

AVENANT N°1

ENTRE,

- LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER, représentée par son maire en exercice, Monsieur Roger ROUX, agissant en cette qualité en vertu de la délibération municipale....., ci-après désignée « la Commune », ou « la ville », ou « le coordonnateur »,

D'UNE PART,

ET :

- LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAULIEU-SUR-MER (CCAS), représenté par son vice-président, Madame Christiane VALLON, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date....., ci-après désignée « le CCAS de Beaulieu-sur-Mer »,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE :

Considérant que la commune et le Centre communal d'action sociale de Beaulieu-sur-Mer ont conclu le 18 juillet 2022 une convention de groupement de commandes, afin de conclure un accord-cadre portant sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant dématérialisés pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer.

AR Prefecture

006-210600110-20221110-00000_00011-DE
Reçu le 18/11/2022

Considérant que, dans le cadre de ce groupement de commandes, il a été lancé, fin juillet 2022, un appel d'offre ouvert portant sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres restaurant dématérialisés sous forme de carte de paiement pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que la consultation a été déclarée sans suite, du fait qu'une partie du personnel est réfractaire à la dématérialisation du titre-restaurant sous forme de carte de paiement et préfère le format papier.

Considérant qu'il va être lancé prochainement une consultation portant sur un accord-cadre alloti comportant un lot « titre-restaurant dématérialisé format carte de paiement » et un lot « titre-restaurant format papier ».

Considérant que par délibération municipaleil a été décidé la modification de la convention de groupement de commande afin que cette dernière porte sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant sous forme « de carte de paiement » et sous forme « papier » pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant qu'il convient de formaliser cette modification par la passation d'un avenant n°1.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Les articles 1 et 3 de la convention de groupement de commande entre la ville de Beaulieu-sur-Mer et le CCAS de Beaulieu-sur-Mer en date du 18 juillet 2022 portant sur la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant sont modifiés comme suit :

- « Article 1^{er} - objet de la convention : La présente convention a pour objet, dans le cadre de la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant sous forme « de carte de paiement » et sous forme « papier » pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer, de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement. »

- « Article 3 – périmètre fonctionnel : Les prestations concernées par le groupement de commandes sont les suivantes : la fourniture, la livraison et la gestion des titres-restaurant sous forme « de carte de paiement » et sous forme « papier » pour les agents de la Ville de Beaulieu-sur-Mer et les agents du C.C.A.S de Beaulieu-sur-Mer ».

AR Prefecture

006-210600110-20221110-00000_00011-DE
Reçu le 18/11/2022

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de la convention de groupement de commande du 18 juillet 2022 entre la ville de Beaulieu-sur-Mer et le CCAS de Beaulieu-sur-Mer restent inchangées.

A Beaulieu-sur-Mer, le

Le Maire de Beaulieu-sur-Mer,

Roger ROUX

La vice-présidente du CCAS de
Beaulieu-sur-Mer
Christiane VALLON

PROJET